



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-95-5/18-R77.1

Date : 17 février 2011

Original : FRANÇAIS  
Anglais

---

**LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE**

**Composée comme suit :** M. le Juge O-Gon Kwon, Président  
M. le Juge Howard Morrison  
M. le Juge Melville Baird  
M<sup>me</sup> le Juge Flavia Lattanzi, juge de réserve

**Assistée de :** M. John Hocking, Greffier

**Ordonnance rendue le :** 17 février 2011

**DANS L'AFFAIRE D'OUTRAGE CONCERNANT BERKO ZEČEVIĆ**

*DOCUMENT PUBLIC*

---

**ORDONNANCE DE MISE EN DÉTENTION PRÉVENTIVE**

---

**L'Accusé :**

Berko Zečević

**Nous, O-Gon Kwon**, Juge du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

**VU** l'ordonnance tenant lieu d'acte d'accusation pour outrage au Tribunal, délivrée par la Chambre de première instance à l'encontre de Berko Zečević le 4 février 2011<sup>1</sup>,

**VU** le mandat d'arrêt portant ordre de transfèrement concernant Berko Zečević (l'« Accusé ») délivré le 4 février 2011, par lequel il était enjoint aux autorités compétentes de Bosnie-Herzégovine de rechercher l'Accusé, de l'arrêter, de le détenir et de le transférer sans délai au Tribunal<sup>2</sup>,

**ATTENDU** que l'Accusé a été transféré au siège du Tribunal le 17 février 2011,

**ATTENDU** que la comparution initiale de l'Accusé est fixée au 18 février 2011 en application de l'article 62 du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal (le « Règlement »),

**EN** application de l'article 64 du Règlement,

**ORDONNONS** la mise en détention préventive de l'Accusé et enjoignons au commandant du quartier pénitentiaire des Nations Unies à La Haye de le maintenir en détention jusqu'à nouvel ordre.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Président de la Chambre  
de première instance

*/signé/*

\_\_\_\_\_  
O-Gon Kwon

Le 17 février 2011  
La Haye (Pays-Bas)

**[Sceau du Tribunal]**

---

<sup>1</sup> Ordonnance tenant lieu d'Acte d'accusation, 4 février 2011, rendue publique le 15 février 2011.

<sup>2</sup> Mandat d'arrêt portant ordre de transfèrement, 4 février 2011, rendu public le 15 février 2011.